

△

( N° 203. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 AVRIL 1838.

---

*Rapport fait par M. MAST DE VRIES, au nom de la commission des naturalisations, sur la pétition du sieur JEAN-BAPTISTE SERVILLE.*

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Jean-Baptiste Servilte, demeurant à Felenne, district de Dinant, province de Namur, demande, par pétition adressée au roi le 18 avril 1835, la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né le 11 juillet 1783 à Landrichamps, hameau dépendant du village de Chooz, canton de Givet (France), et limitrophe de celui de Felenne, où il a épousé, le 2 février 1815, une Belge.

Depuis la révolution jusqu'au mois d'avril 1834 il remplit les fonctions d'assesseur à la commune de Felenne, et, à cette époque, le commissaire du district de Dinant provoqua contre le pétitionnaire l'application de l'art. 6 de la Constitution.

A l'appui de sa demande on trouve au dossier un certificat de bonne conduite délivré par l'autorité locale de Felenne, ainsi que l'avis favorable de M. le procureur-général de la province de Liège.

*Le rapporteur,*  
MAST DE VRIES.

*Le président,*  
FALLON (ISIDORE).